

## Séance du Conseil municipal du 7 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 25

L'an deux-mille vingt-trois et le sept décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 17 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIIS		GARABED
DONZELOT			
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
		SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET			

### 10 Membres absents excusés :

DORVEAUX	COVRAT	EYNARD	SEGUIN
GIRIN	HODZIG	MICHAUX	MANTOUX
MOULARD	BEGUE		

### 08 Pouvoirs :

COVRAT	Donne pouvoir à	COMMUN
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
SEGUIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIIS
HODZIG	Donne pouvoir à	GARABED
MICHAUX	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	SOUGH
BEGUE	Donne pouvoir à	MARILLIER

## Délibération n° 20231207-8 / 7.1.1 Décisions budgétaires

### AUTORISATION OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 ne devant être voté que courant février 2024, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités prévoit certaines dispositions afin d'éviter toute discontinuité dans l'exécution des dépenses et recettes.

Cet article prévoit que dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses réelles au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces dépenses seront reprises à minima au budget de l'exercice 2024.

Afin d'assurer une continuité dans la réalisation des projets d'investissement de la commune, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites fixées par le tableau ci-dessous.

CHAP.	ARTICLE	BP + DM 2023 (hors RAR 2022)	25%
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>39 554.72 €</b>	<b>9 888.68 €</b>
	2031 Frais d'études	9 500.00 €	2 375.00 €
	2051 Concessions & droits similaires	30 054.72 €	7 513.68 €
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipements versées</b>	<b>310 013.00 €</b>	<b>77 503.25 €</b>
	2041411 subv. communes du GFP - biens mobiliers	5 000.00 €	1 250.00 €
	2041412 subv. communes du GFP - bâtiments, installations	8 013.00 €	2 003.25 €
	2041512 Subv. GFP de rattach - bâtiments & install.	95 000.00 €	23 750.00 €
	2041581 Autres grpts - biens mobiliers, matériel, études	2 000.00 €	500.00 €
	2041582 Subv. autres grpts - bâtiments & install.	185 000.00 €	46 250.00 €
	20422 Privé - bâtiments & installations	15 000.00 €	3 750.00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 620 713.31 €</b>	<b>655 178.33 €</b>
	2111 Terrains nus	525 000.00 €	131 250.00 €
	2115 Terrains bâtis	1 063.31 €	265.83 €
	2121 Plantations d'arbres & arbustes	30 000.00 €	7 500.00 €
	2128 Agencement & aménagement de terrain	76 000.00 €	19 000.00 €
	21311 Bâtiments administratifs	15 000.00 €	3 750.00 €
	21312 Bâtiments scolaires	348 000.00 €	87 000.00 €
	21316 Equipements du cimetière	20 000.00 €	5 000.00 €
	21318 Autres bâtiments publics	585 000.00 €	146 250.00 €
	21321 Immeubles de rapport	105 000.00 €	26 250.00 €
	21351 Install. gales, agencements, aménagement constructions	9 300.00 €	2 325.00 €
	2151 Réseaux de voirie	310 000.00 €	77 500.00 €
	2152 Installations de voirie	110 000.00 €	27 500.00 €
	21533 Réseaux câblés	80 000.00 €	20 000.00 €
	21534 Réseaux d'électrification	80 000.00 €	20 000.00 €
	21535 Réseaux de transmission	148 000.00 €	37 000.00 €

215738 Autre matériel & outillage de voirie	17 000.00 €	4 250.00 €
2158 Installations, matériel et outillage techniques	17 200.00 €	4 300.00 €
21831 Matériel informatique scolaire	12 400.00 €	3 100.00 €
21838 Autre matériel informatique	9 500.00 €	2 375.00 €
21841 Matériel bureau & mobilier scolaires	3 200.00 €	800.00 €
21848 Autres matériels bureau & mobiliers	35 950.00 €	8 987.50 €
2188 Autres immobilisations corporelles	83 100.00 €	20 775.00 €
<b>23 Immobilisations en cours</b>	<b>1 779 505.33 €</b>	<b>444 876.33 €</b>
2312 Agencement & aménagement de terrains	1 650 000.00 €	412 500.00 €
2313 Constructions	3 000.00 €	750.00 €
238 Avances sur cdes immobilisations corporelles	126 505.33 €	31 626.33 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 749 786.36 €</b>	<b>1 187 446.59 €</b>

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

**AUTORISE** le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
**Loïc COMMUN.**



Le secrétaire de séance,

~~Chantal MAITRE~~  
Pascal BARRAL